

*Initiatives ministérielles*

Je suis heureux de prendre la parole au sujet de ce projet de loi qui, je l'espère, assurera une utilisation raisonnable et équitable des armes à feu.

• (1610)

Cela dit, je crois que le projet de loi présenté par le ministre aidera beaucoup la société à atteindre ses objectifs sociaux. C'est pourquoi je suis honoré de prendre la parole au sujet de ce projet de loi sur l'utilisation des armes à feu et d'autres types d'armes.

Les discussions et débats ont connu des hauts et des bas un peu partout au Canada et l'Ouest n'a certainement pas fait exception. La première rencontre à laquelle j'ai assisté, à Winnipeg en juillet 1994, regroupait le ministre et les dirigeants de la plupart des associations de propriétaires d'armes à feu du Manitoba.

Peu de temps après, j'ai vécu une expérience que je ne qualifierais pas de très agréable. Ça a été une expérience unique, car je ne m'étais encore jamais trouvé devant 2 000 personnes qui hurlaient en même temps. Au cours d'un rassemblement organisé au centre Keystone, à Brandon, les organisations qui s'opposaient à un contrôle accru des armes à feu y avaient réuni de nombreuses personnes et elles nous ont évidemment fait part de leurs préoccupations. Il y avait là des amateurs de tir au pigeon d'argile, des tireurs au pistolet, mais surtout des chasseurs ordinaires comme certains d'entre nous ici.

Après avoir assisté à ces forums, je me suis rendu dans plusieurs clubs et champs de tir. J'ai continué de rencontrer les gens, à titre personnel ou en petits groupes. Toute nouvelle réglementation concernant les armes à feu a des répercussions culturelles profondes. Elle est perçue différemment selon les sexes et reçoit un appui différent selon les régions, rurales ou urbaines. En outre, de nombreuses personnes ne voulaient pas qu'on se retrouve dans une situation où les gens se sentiraient obligés d'avoir une arme à feu pour se sentir en sécurité.

Je signale que nous avons reçu de l'information. Permettez-moi de citer quelques extraits. Le premier, tiré du *Western Producer* du 26 janvier, était intitulé: «Selon un sondage, la plupart des femmes sont en faveur du contrôle des armes à feu.»

Le réseau des femmes agricultrices de la Saskatchewan a tenu une réunion annuelle le 21 janvier et a débattu d'une résolution d'opposition au contrôle des armes à feu. La résolution a été rejetée. La directrice, Elaine Kasmar, a déclaré que son groupe n'était pas totalement opposé à l'enregistrement des armes à feu, mais qu'il était plutôt contre les frais considérables rattachés à l'enregistrement.

Le deuxième élément dont je voudrais parler est le sondage, maintenant célèbre, qui a été effectué par le gouvernement actuel de l'Alberta, dont l'opposition au contrôle des armes à feu est connu. Par contre, il n'a pas voulu croire le sondage fédéral réalisé dans sa province. Je suis convaincu que le député de Yorkton—Melville pensait aux résultats de ce sondage, lorsqu'il a fait ses commentaires un peu plus tôt.

Le 2 février, les données semblaient refléter l'existence de divers secteurs et régions en Alberta, mais dans certaines régions rurales, les gens penchaient à 72 p. 100 en faveur de l'enregistre-

ment. Dans le centre de la province, ce pourcentage s'élevait à 50, ou au moins à 48 p. 100. Dans le Nord, 56 p. 100 des gens étaient en faveur. Globalement, les données, bien que ponctuelles et reflétant la situation à une date précise, révélaient que plus de 65 p. 100 de la population était favorable à l'enregistrement.

J'ai participé à de nombreuses discussions ouvertes et franches avec le ministre Rock et mes collègues du caucus sur toute la question du projet de loi concernant les armes à feu. Durant ces discussions au caucus, certaines plus officielles que les autres, jamais personne ne m'a ordonné ou commandé de voter pour ou contre le projet de loi et jamais personne ne m'a menacé à cet égard.

Je voterai sans aucun doute en faveur du projet de loi, car il me semble correspondre à une position de juste milieu pour l'ensemble des citoyens de notre société.

• (1615)

Je crois que nos caucus, régionaux et national, ont permis à chaque député de notre côté de la Chambre de contribuer à mettre au point les éléments qui les intéressaient.

Le projet de loi C-68 reflète le plan d'action du 30 novembre mais a été modifié de manière à tenir compte de certaines préoccupations légitimes des propriétaires d'armes de poing. Comme tous les autres propriétaires d'armes à feu prohibées, les personnes qui possédaient des armes de poing le 14 février 1995 ou avant cette date pourront acheter et vendre ces armes qui font maintenant partie de la liste des armes prohibées.

Les propriétaires pourront utiliser les armes de poing aux fins pour lesquelles ils en ont fait l'acquisition à l'origine, que ce soit à des fins de tir à la cible ou de collection. J'ajouterai que, pour les amateurs de tir à la cible de ma circonscription, ce sport a la même importance que le golf pour moi. Ils vont tirer 300 coups dans un milieu contrôlé et très sécuritaire, après quoi ils rentrent chez eux satisfaits. Je leur souhaite que ça continue. Je suis sûr que ça va continuer.

Ce projet de loi est le résultat de consultations menées auprès de nombreux groupes et organisations à travers le Canada et d'un travail intensif auquel ont participé entre autres le ministère de la Justice, Revenu Canada, et le ministère du Solliciteur général.

Posséder une arme à feu est un privilège. Ce n'est pas un droit. Ainsi donc, la possession d'une arme à feu est assujettie à la réglementation gouvernementale parce que les armes à feu peuvent être dangereuses et qu'il n'est donc que sensé de les réglementer dans une certaine mesure. On peut perdre un privilège. En fait, on me dit qu'actuellement, au moment où nous parlons, 40 000 Canadiens—environ 700 au Manitoba et à peu près le même nombre en Saskatchewan—ont, pour toutes sortes de raisons, perdu le droit de posséder des armes à feu. Cela varie bien sûr selon le niveau de population d'un océan à l'autre.

J'ai voulu veiller à ce que soient mises en place des lignes directrices raisonnables qui permettront aux chasseurs de continuer de chasser, aux gens qui pratiquent le tir à des fins de loisir de continuer de le faire, aux clubs sportifs de continuer de produire des compétiteurs de calibre mondial, aux collection-